

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Aménagement numérique- Remise d'infrastructures de télécommunications -
Convention avec le Conseil Général de la Gironde - Signature - Autorisation**

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil Général de la Gironde réalise d'importants travaux de réfection de la route Départementale 1215 sur une section comprise entre le carrefour de Germignan et le carrefour d'accès au lycée Sud Médoc, sur les communes du Taillan-Médoc et de Saint Aubin du Médoc.

Ces travaux sont une opportunité pour la Communauté urbaine de Bordeaux de poser à coût réduit des ouvrages de télécommunications composés de fourreaux et chambres de tirage pour étendre le réseau métropolitain très haut débit de télécommunications Inolia.

Le Conseil Général serait d'accord pour déployer de tel ouvrages à l'occasion des travaux.

Une fois construits, ces derniers seraient remis en pleine propriété à la Communauté urbaine moyennant une participation financière correspondant au montant des travaux réalisés, estimés au maximum à 65 000 € H.T, soit 77 740 € T.T.C, représentant la fourniture des infrastructures et le coût des travaux.

Après réception de ces ouvrages, la Communauté Urbaine pourra les mettre à disposition de son délégataire INOLIA, en charge du réseau métropolitain très haut débit de télécommunications.

Cette mise à disposition se fera dans le cadre de l'annexe I du contrat de délégation afin qu'INOLIA les entretienne, les exploite et les commercialise auprès des opérateurs de télécommunications. Cette annexe prévoit, en contrepartie, le versement par le Délégué d'une redevance d'usage dès que ces ouvrages seront occupés par des fibres optiques.

La mise en place de ces infrastructures de télécommunications permettra à terme de raccorder au réseau INOLIA :

- le collège Léonard de Vinci ;
- le centre de recyclage du Taillan-Médoc ;
- toutes nouvelles opérations d'aménagement situées à proximité de la RD 1215.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article 17.4.1 l'avenant n°7 au contrat de délégation relatif au maintien de la faculté pour le Délégrant de réaliser des ouvrages susceptibles d'être incorporés ultérieurement à l'infrastructure métropolitaine lors de travaux structurants sur le domaine public routier.

Elle donnera lieu à la signature d'une convention ci-annexée entre le Conseil Général et la Communauté Urbaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1425-1 ;

VU le contrat de délégation de service public signé le 9 mars 2006 entre la Communauté Urbaine et LD Collectivités ;

VU la création de la société INOLIA dédiée à l'exploitation du contrat de DSP ;

VU l'annexe I du contrat de délégation de service public relatif aux infrastructures de télécommunications très haut débit entre la Communauté Urbaine et la société INOLIA ;

VU la proposition du Conseil Général de la Gironde relative à la remise à la CUB, en pleine propriété, de fourreaux et de chambres de tirage installés sur le domaine public départemental ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'utilité de la mise à disposition de ces infrastructures garantissant la sécurité des réseaux et obéissant aux objectifs communautaires en matière de couverture du territoire de la CUB par le réseau très haut débit de télécommunications.

DECIDE

Article 1 : la remise des fourreaux et de chambres situés sur le domaine public départemental (RD1215) par le Conseil Général à la Communauté Urbaine, dans les conditions définies par la convention ci-jointe, est autorisée.

Article 2 : Ces infrastructures seront mises à disposition du Délégué INOLIA.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer cette convention.

Article 4 : les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés au Budget principal de l'exercice 2013 chapitre 21 compte 21538 fonction 8162 CRB BE 00 programme GF01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 16 MAI 2013

M. THIERRY GELLE